

GUY HÉLIN,  
CONSEILLER MUNICIPAL  
DE LA GAUCHE  
CITOYENNE ET  
SOLIDAIRE



Les aides du  
Conseil  
Régional à  
la commune  
de Carnoux :

En plus de la gestion des transports, des lycées, de la formation permanente etc.. le Conseil Régional peut apporter aux communes une aide financière, par le biais de subventions par exemple.

C'est ainsi que notre commune pourra bénéficier d'une aide pour la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage pour le programme 2010.

En 2009, le Conseil Régional a apporté son soutien financier lorsqu'il a fallu renouveler certains matériels qui n'étaient plus adaptés à la technique et aux spectacles accueillis à la salle Artea : notamment le matériel de sonorisation et d'éclairage de la salle, ainsi que le matériel de projection vidéo.

C'est évidemment sans commune mesure avec le Conseil Général, dont les missions sont différentes et qui aide au financement des réalisations à une échelle beaucoup plus élevée.

Les prochaines élections régionales restent néanmoins très importantes pour la vie de notre territoire : ne laissons pas les autres décider pour nous ! N'oubliez pas de voter les 14 et 21 mars prochains...

Guy Hélin

## Vers une coordination plus efficace entre collectivités ?

« En allégeant, en simplifiant et en adaptant l'organisation territoriale de la France, cette réforme va améliorer la performance de nos territoires pour plus d'efficacité et plus de démocratie locale » : c'est en ces termes que Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales présente les objectifs de la réforme des collectivités territoriales engagée par le gouvernement.

Il s'agit à ses yeux de simplifier l'organisation territoriale française autour d'un pôle département-région et d'un autre pôle centré sur l'intercommunalité, tout en clarifiant les compétences de chaque collectivité.

De nombreuses critiques se sont élevées, tant à gauche qu'à droite, contre de multiples aspects de cette réforme, et notamment contre le flou qui entoure la suppression de la taxe professionnelle, source de revenu essentielle des collectivités, qui fait craindre à beaucoup une forte volonté de recentralisation de la part du gouvernement actuel.

Dans ce contexte, il n'est pas illégitime de se demander ce que nous citoyens pouvons attendre d'une telle réforme.

Le périmètre régional constitue a priori un niveau de pilotage particulièrement pertinent des actions relevant de la compétence des collectivités territoriales.

Ainsi, pour la création de nouveaux établissements scolaires (collèges et lycées), la coordination s'impose. Prenons le cas du collège interdépartemental d'Auriol récemment construit (accord entre Bouches du Rhône et Var). A la rentrée 2010, ce collège, du fait de la création récente de celui de Saint-Zacharie (Var), va perdre des classes. Ne pouvait-on prévoir cela dès la création du collège d'Auriol et éviter ce type de doublon ?

Au plan des transports, l'adoption d'un opérateur unique permettrait de faciliter les transports de notre commune de Carnoux-en-Provence

Cette mesure relève aussi de la solidarité nécessaire entre les trois grandes métropoles régionales que sont les agglomérations de Marseille, d'Aix-en-Provence et de Toulon.

En matière d'aménagement du territoire, la création d'une agence foncière régionale permettrait d'envisager les implantations de structures sur l'ensemble du territoire régional pour un développement plus harmonieux qui ne se limite pas aux seules zones littorales.

L'aide apportée à la création d'entreprises doit pouvoir s'inscrire dans cet objectif en ne limitant pas les emplois créés dans notre périmètre aux seuls métiers du tourisme et du commerce. La ré-industrialisation du bassin d'emploi constitue un enjeu fort pour nous et pour les jeunes qui sortent de formations techniques et professionnelles qualifiantes.

L'Education nationale a déjà entrepris un important travail en matière d'offre de formation pour la scolarité des enfants des communes du bassin Marseille Est-Aubagne-La Ciotat : du collège aux lycées généraux, techniques et professionnels, classes post baccalauréat comprises. Aux formations sous statut scolaire, doivent cependant s'ajouter des formations professionnelles (Centres de formation d'apprentis) qui sont aussi du ressort de la Région.

Cependant, la réponse régionale ne peut se concevoir qu'avec pour corollaire une expression locale renforcée, tant au niveau communal qu'intercommunal. C'est d'abord en rapprochant l'exercice des compétences des collectivités territoriales au plus près des citoyens que la réforme engagée par le gouvernement pourra être perçue comme efficace.

Maroiller

## SPÉCIAL ÉLECTIONS RÉGIONALES

### À QUOI SERT LA RÉGION ?

#### Un peu d'histoire...

Si en France les communes ont été créées en 1789 et les départements dès 1790, les régions résultent d'un processus d'évolution plus récent et plus progressif. En 1955 sont mises en place des « régions de programmes », puis en 1960 des « circonscriptions d'action régionale », avec un objectif de déconcentration administrative pour la mise en œuvre des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire. En 1969, un projet initié par le général De Gaulle prévoit la création des régions en tant que nouvelles collectivités territoriales, mais l'échec du référendum stoppe le processus. En 1972, sont finalement créés 21 « établissements publics régionaux », pour « contribuer au développement économique, social et culturel de la région ». Ils sont pourvus d'un conseil régional (non élu) et d'un conseil économique et social mais l'exécutif est confié au préfet de région.

Il faut donc attendre la loi de décentralisation du 2 mars 1982 pour que les régions soient érigées au rang de collectivités territoriales, avec un conseil régional élu au suffrage universel pour la première fois en 1986 et dont le président détient désormais le pouvoir exécutif. Les régions sont actuellement en France au nombre de 26, dont 21 en métropoles auxquelles s'ajoute la collectivité territoriale de Corse qui bénéficie d'un statut spécifique depuis 1991. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec environ 4,9 millions d'habitants, est la troisième région française derrière l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

#### Comment fonctionne la Région ?

En tant que collectivité territoriale, la Région bénéficie du principe de libre administration et d'autonomie financière, garantie par la Constitution, en particulier depuis la réforme constitutionnelle de 2003.

Les lois de décentralisation de 1982 se sont notamment traduites par la transformation de la tutelle administrative de l'État en un simple contrôle de légalité a posteriori, dont le caractère systématique tend d'ailleurs à se réduire progressivement.

En région PACA, l'assemblée délibérante (dite « assemblée plénière ») se compose de 123 conseillers régionaux, élus pour 6 ans au suffrage universel direct, actuellement au scrutin de liste majoritaire. Son rôle est de prendre les principales décisions (dénommées « délibérations ») qui engagent l'avenir de la Région. A ce titre, elle vote le budget (et les décisions modificatives intervenant en cours d'année), adopte les contrats avec l'État et l'Union européenne, décide la construction de nouveaux lycées, engage de grands travaux d'équipement, etc. Elle s'appuie également sur un Comité économique et social régional, qui est un organe consultatif, et sur 15 commissions de travail et d'études, issues de son sein et qui sont chargées de préparer, chacune dans son domaine, des avis consultatifs sur les rapports soumis au vote.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité des décisions entre les réunions de l'assemblée plénière, celle-ci délègue certaines de ses compétences et décisions à la Commission Permanente où les élus siègent en formation réduite, en proportion des groupes politiques constituant l'assemblée. Quant au Président du Conseil régional, élu par l'assemblée, son rôle est de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil régional, de préparer et faire voter le budget de



© copyright Conseil Régional PACA

la Région, de gérer le patrimoine de la Région et de représenter juridiquement la Région. Il est par ailleurs le chef des services de la Région, composés pour l'essentiel de fonctionnaires territoriaux, chargé de la mise en œuvre et du suivi au quotidien des décisions prises par le Conseil régional.

#### Des compétences multiples

L'acte II de la décentralisation en 2004 a transféré aux collectivités territoriales de nouvelles compétences. Pour l'essentiel, les compétences actuelles de la région sont les suivantes :

- **développement économique** : c'est le domaine d'action principal de la Région qui est désormais chargée de coordonner sur son territoire les actions de développement économique de manière équilibrée, au travers d'un schéma régional de développement économique, et à développer l'attractivité de son territoire par différentes actions dans le domaine de la recherche, de l'innovation, des transferts de technologie, de l'aide aux investissements, etc. La Région aide ainsi à la création de petites et moyennes entreprises par le biais de fonds de capital risque, de subventions d'équipement et d'aides spécifiques ;

#### Pourquoi adhérer ? Eh bien pour au moins une raison importante

Plus nous sommes d'adhérents, plus nous avons de poids auprès de la mairie de Carnoux, auprès de nos partenaires politiques, aux côtés de nos amis membres d'autres associations citoyennes, pour défendre plus efficacement nos idées

Nom : Prénom :  
Adresse :  
Tél. :  
Signature : E-mail :

Recopiez ou découpez le bulletin ci-contre, libellez un chèque de 15 euros à l'ordre du Cercle Progressiste Carnussien, puis expédiez-le à l'adresse ci contre.

Les statuts de l'association vous seront adressés sur simple demande.

Notre aide financière est essentielle pour éditer notre journal, organiser nos conférences et réaliser nos actions. Les dons sont possibles.

Le Cercle Progressiste Carnussien  
30 avenue du Maréchal Foch  
13 470 CARNOUX EN PROVENCE

[www.carnouxprogres.com](http://www.carnouxprogres.com)  
<http://carnouxprogres.wordpress.com>

- **développement local** : la Région est notamment chargée d'élaborer un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et de signer les contrats de projet entre l'État et la Région. Elle intervient également par des actions structurantes destinées à préserver l'environnement et le cadre de vie en maîtrisant l'urbanisation dans certains milieux sensibles ou en participant à la prévention des risques naturels ;

- **éducation et formation professionnelle** : la Région a en charge depuis sa création la construction, l'entretien, l'équipement et le financement des lycées publics et des lycées privés sous contrat. Depuis 2004, elle est propriétaire du patrimoine immobilier correspondant mais aussi responsable du recrutement et de la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service des lycées. La Région a également en charge le financement d'une part significative des établissements universitaires (bien que la compétence relève de l'État) et est chargée d'adopter un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles ;

- **transports** : la Région élabore un schéma régional des infrastructures et des transports et est chargée de l'organisation des services de transport routiers non urbains des personnes et des transports ferroviaires de la région (Trains Express Régionaux). C'est ainsi la



© copyright Conseil Régional PACA

Région qui décide des ouvertures de lignes, des horaires, des tarifs des TER, achète les rames de train et rénove les gares : en cas de non-respect du contrat d'exploitation signé entre la Région et la SNCF, celle-ci doit verser des pénalités. La Région participe également, en collaboration avec l'État et les autres collectivités concernées, à l'amélioration du réseau routier régional ;

- **culture** : la Région organise et finance les musées régionaux, assure la conservation et la mise en valeur des archives régionales, est responsable de l'inventaire régional du patrimoine culturel, organise et finance le cycle d'enseignement artistique professionnel initial et peut désormais devenir propriétaire de monuments classés ou inscrits appartenant à l'État ou au Centre des monuments nationaux. La Région intervient aussi en apportant une aide sous forme de

conseils et de subventions d'équipement ou de fonctionnement à différentes structures culturelles ;

- **prévention de la santé** : depuis 2004, la Région a la possibilité d'exercer des activités spécifiques en matière d'organisation d'actions de prévention sanitaire et de vaccination. A titre expérimental, elle peut aussi participer au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires.

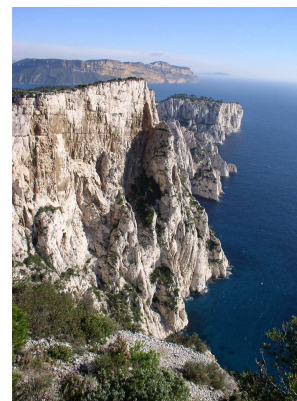
Au delà de ces compétences spécifiques, définies par la loi, la Région, comme l'ensemble des collectivités territoriales, bénéficie de la « clause de compétence générale » qui lui permet en principe d'agir dans tous les domaines de l'action publique dans la mesure où est en jeu un intérêt local. Cette clause de compétence générale risque cependant d'être remise en cause dans le cadre du projet de réforme des collectivités territoriales en cours de discussion, qui voudrait doter les communes et les départements de compétences exclusives. Pour la région, ces compétences exclusives seraient ainsi réduites à la formation professionnelle et l'apprentissage, les lycées et les transports, tandis que l'aménagement du territoire et l'action économique seraient considérées comme des « compétences intermédiaires », en principe attribuées à la région mais où des interférences avec d'autres niveaux de collectivités territoriales resteraient possibles.

Marc VINCENT

## Bilan de la mandature de la région

Dans le bilan de sa dernière mandature, Michel Vauzelle, président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 1998, donne quelques chiffres informatifs : 650 millions d'euros d'investissements en 2009 pour soutenir les entreprises et résister à la crise, 200 millions d'euros d'aides chaque année pour les associations dans tous les domaines, 260 millions d'euros consacrés à l'emploi et ceci sans augmentation d'impôts depuis 4 ans.

Avec 963 communes et 6 départements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au cœur de l'arc méditerranéen de l'Europe, est une grande région, caractérisée par une grande variété de paysages. La création du drapeau de la région est le symbole de l'identité et de l'unité de cette région. Avec l'instauration de forums annuels dans tous les domaines d'intérêt régional : eau, mer, montagne, agriculture biologique, foncier/habitat, transports, vie étudiante, vie associative, etc, la Région cherche à construire une véritable démocratie de proximité où la parole de chacun puisse s'exprimer.



### Environnement

L'une des priorités de la Région est la préservation des espaces naturels et du cadre de vie. Des partenariats ont été établis : contrats de montagne, contrats de pays, contrats de parcs naturels, avec notamment un fort soutien aux 5 parcs régionaux et aux 3 parcs nationaux de notre région, mais aussi la lutte contre la spéculation foncière par la création d'un établissement foncier régional. C'est aussi une action de protection contre les risques naturels dont les incendies (accompagnements de 10000 bénévoles pour la surveillance estivale des forêts) et les inondations (renforcement de digues).

La Région s'est aussi beaucoup investie dans la préservation et l'exploitation raisonnée des ressources en eau, via notamment le transfert du patrimoine de la Société du Canal de Provence, la participation au financement de stations de traitement des eaux usées ou l'organisation du forum de l'eau prévu en 2012 à Marseille.



Les emplois verts sont les emplois de demain ; ainsi l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (IRFEDD) est-il en cours de création. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique le lancement d'un programme de 100 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur les toits de lycées vient en complément des 30000 chèques « énergie renouvelable » pour encourager les particuliers à une consommation énergétique durable à leur domicile.

L'amélioration du service public des transports a été effective avec entre autre, la modernisation de la ligne Aix-Marseille, la modernisation de 190 rames TER et l'acquisition de 100 nouvelles rames, la construction du pôle d'échange de Marseille Saint-Charles, ou le lancement de la troisième voie Aubagne-Marseille.



### Développement économique

Dans ce domaine, la Région s'est efforcée d'instaurer les conditions favorables à un développement plus solide et générateur d'emplois durables en apportant des aides directes aux entreprises (ayant ainsi permis la création de 7000 emplois), via notamment des prêts à taux zéro pour les investissements et des prêts à la création d'entreprises.

La Région a aussi créé 29 Pôles régionaux d'innovation et de développement solidaire (PRIDES), dans les principales filières : industrie, artisanat, tourisme, services. La mise en place d'une commission d'évaluation et de contrôle des aides publiques octroyées aux entreprises permet de veiller à l'efficacité et à la justice des investissements accordés par la Région.

En ce qui concerne l'agriculture, la Région s'est attachée à promouvoir les produits régionaux, l'agriculture biologique et les circuits courts, mais aussi à soutenir les filières en crise. L'aide au développement du tourisme, à l'économie et aux emplois qui s'y rattachent reste également une priorité pour la Région.

### Formation et éducation

La formation professionnelle est un atout important. Ainsi la Région a-t-elle financé 80000 formations chaque année pour contribuer à sécuriser les parcours professionnels.



Outre la construction ou reconstruction de 25 lycées, la Région finance intégralement les manuels scolaires des lycéens et le premier équipement des apprentis et des lycéens professionnels. Des investissements importants ont été engagés pour améliorer les conditions de la vie étudiante : logements, bibliothèque et centres sportifs, restaurants universitaires, etc.

La solidarité est effective aussi envers les personnes âgées : création de 640 lits dans les maisons de retraite et aide au maintien à domicile. Un effort important a été fait pour l'accès des personnes handicapées à 38 gares et 44 plages. Enfin la Région se sent solidaire des plus démunis en établissant un partenariat avec les banques alimentaires et avec la fondation Abbé Pierre.

Enfin la Région a soutenu chaque année, 12000 projets d'associations dans les domaines les plus divers : culture, sport, santé, formation professionnelle, environnement.

Cécile Tonnelie

## ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI...



Depuis 2004, le mode de scrutin utilisé pour les élections régionales est un scrutin à la proportionnelle avec une prime majoritaire, ce qui permet d'obtenir des majorités plus stables.

Il s'agit d'un scrutin de liste à deux tours, sur la base de listes régionales mais établies avec des sections propres à chacun des départements composant la région. Le principe de parité hommes-femmes doit être respecté au sein de chacune des sections départementales.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés à l'issue du premier tour, un second tour de scrutin est organisé. Les deux listes arrivées en tête du premier tour, ainsi que toutes celles qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés, peuvent y participer.

A l'issue des élections, un quart des sièges est attribué à la liste arrivée en tête, dans le but de faciliter la constitution d'une majorité au sein de l'assemblée. Les autres sièges sont ensuite attribués à l'ensemble des listes qui ont obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés (y compris celle arrivée en tête), et ceci de manière proportionnelle au résultat qu'elles ont obtenu.

Au sein de chaque liste, les sièges sont répartis entre les différentes sections départementales en fonction du nombre de voix obtenues par la

liste dans chacun des départements : cette répartition tient donc compte du nombre de votants exprimés et non pas du nombre d'habitants de chaque département.

Jusqu'à présent, les conseillers régionaux étaient élus pour six ans. La particularité des prochaines élections régionales prévues les 14 et 21 mars 2010 est que la durée du mandat de la nouvelle assemblée élue sera écourtée à quatre ans, ceci pour prendre en compte la réforme des collectivités qui prévoit qu'en 2014 les conseillers généraux et régionaux seront remplacés par des conseillers territoriaux appelés à siéger à la fois au Département et à la Région.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dix listes devraient être présentes au premier tour, le 14 mars prochain, ce qui laisse un large choix aux électeurs !